Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500887-20251215-DEL2025_065-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le lundi 15 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. PRIGENT Alain, Maire.

Présents : Alain PRIGENT, Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Yvonnick DAVID, Jacqueline CHEVILLON, Philippe BOURRÉ, Nathalie AQUILINA, Evelyne MARSOLLIER, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Bruno TRACOU, Franck HARDY, Hubert MINNITI, Delphine AVIGNON, Stéphanie ARNAUD, Laëtitia BOUGET, Vincent SEVAER.

Excusés : Sylviane PAUL (pouvoir à Alain PRIGENT), Jean-Michel DESMONS (pouvoir à Nathalie PERRIN), Mickaël PRODHOMME (pouvoir à Laurent LISEMBART), Marie GUEGUEN PRIGENT (pouvoir à Vincent SEVAER), Nathalie ROBIC (pouvoir à Hubert MINNITI).

Secrétaire de séance : Jacqueline CHEVILLON.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 – présents : 18 – votants : 23.

2025 – 065 – PERSONNEL COMMUNAL TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE

Laurent LISEMBART, 1er Adjoint en charge des finances, personnel, transport, développement économique et monde agricole donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Maire et les élus soutiennent les agents dans leur déroulé de carrière, notamment lorsqu'ils s'investissent dans la préparation d'un examen ou d'un concours.

Un agent placé sur le grade d'adjoint technique est lauréat de l'examen d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Pour pouvoir valoriser l'agent concerné, il convient de transformer le poste existant en poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, comme suit :

SITUATION ACTUELLE		SITUATION NOUVELLE		
GRADE	**TEMPS D'EMPLOI**	**GRADE**	**TEMPS D'EMPLOI**	**DATE EFFET**
Adjoint technique	35/35ème	Adjoint technique Principal de 2ème classe	35/35ème	01/01/2026

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la transformation de poste comme ci-dessus énoncé,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500887-20251215-DEL2025_065-DE

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires aux rémunérations et charges sociales se rapportant aux présentes décisions seront inscrits au budget communal aux chapitre et articles prévus à cet effet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette délibération.

Fait et délibéré en séance le 15 décembre 2025
Le Maire,
Alain PRIGENT

